

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°39-2024-03-002

PUBLIÉ LE 1 MARS 2024

Sommaire

Direction départementale des territoires du Jura /

39-2024-02-15-00002 - Arrêté 2024-02-15-001 portant désignation des membres du CSA du Jura (2 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires du Jura

39-2024-02-15-00002

Arrêté 2024-02-15-001 portant désignation des
membres du CSA du Jura

Arrêté n°2024-02-15-001 du 15 février 2024

Portant désignation des membres du CSA de la DDT du Jura

Le directeur départemental des territoires du Jura,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022,

Vu la nomination de l'assistant de prévention du 08 février 2024

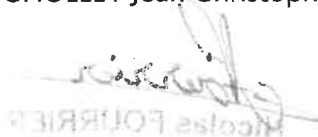
Arrête :

Article 1^{er}

Le comité social d'administration de proximité de la Direction départementale des territoires du Jura est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- monsieur FOURRIER Nicolas
- monsieur CHOLLEY Jean-Christophe


Nicolas FOURRIER

b) Représentants du personnel : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre de la CGT	
Monsieur VILLET Franck	Madame ZERWETZ Françoise
Au titre de la FO	
Madame SCHENKELS Estelle	Madame DOMERGUE Justine
Au titre de l'UNSA	
Monsieur SCHROLL Nicolas	Madame PERNET Véronique
Madame PFLEGER Stéphanie	Monsieur DELCEY Jacques
Madame MOURAUX Sophie	Monsieur ARDIET Jean

Article 3

Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 4

Le Directeur départemental des territoires du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le directeur départemental des territoires du Jura


Nicolas FOURRIER